

STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS-ANIMATION-JEUNESSE
ESCRIME

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer la découverte d'activités sportives, dont l'escrime,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec l'association « Les Trois Armes de Senlis », n° de SIRET 392 540 654 00010, domiciliée à Senlis (60300), Complexe sportif, rue Yves Carlier représentée par son Président Jean-Pierre MIFSUD, afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de l'escrime pour les jeunes.

Article 2 :

L'association « Les Trois Armes de Senlis » organisera 3 séances d'une durée de 2h, les 16, 17 et 18 février 2026, de 9h30 à 11h30, dans la Salle d'armes à Senlis, pour 16 enfants maximum et deux encadrants.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 420 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 6 février 2026

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

1.1 FEV. 2026



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260206-DEC2026-05-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026